

# Vétérinaire



Le vétérinaire soigne les animaux d'élevage, de compagnie, de sport... Il peut également exercer dans la recherche, les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques ou dans des services publics. Le vétérinaire est l'interface entre la santé animale et la santé humaine, acteur incontournable de la sécurité sanitaire de l'alimentation. Il participe également aux programmes de gestion des espèces des populations animales urbaines ou rurales, de la préservation de la santé publique et du développement durable.



## 4 établissements forment des vétérinaires

- L'école nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA).
- L'école nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT).
- L'école nationale vétérinaire de Nantes au sein d'Oniris.
- L'école nationale vétérinaire de Lyon au sein de VetAgro Sup.



## Formation & diplôme

**Durée :** 5 ans en école nationale vétérinaire.

**Voie de formation :** formation uniquement par la voie initiale sous statut étudiant

### Enseignements :

Un tronc commun de 8 semestres qui comprend des enseignements théoriques dirigés, pratiques et de formation clinique, validé par le diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV).

Une année d'approfondissement des connaissances dans le secteur professionnel choisi (animaux de production, animaux de compagnie, équidés, industrie, recherche, santé publique vétérinaire). La validation de cette année permet de soutenir la thèse de doctorat vétérinaire.

**Niveau terminal d'études :** bac +7

**Nature du diplôme :** doctorat vétérinaire, seul diplôme permettant d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux, en France ainsi que dans toute l'Union européenne.

**Atouts des écoles vétérinaires :** un enseignement de haut niveau en lien avec la recherche ; une vie étudiante riche grâce à un milieu associatif dynamique.



**Une excellente insertion professionnelle.**





# À chacun sa voie pour entrer en école nationale vétérinaire

## Un concours «vété» commun aux 4 écoles

**Je prépare un bac général** Dès la rentrée 2021 : 160 places via ParcoursSup et un concours spécifique pour entrer en classe prépa intégrée.

**J'ai un bac général** Après une prépa BCPST en 2 ans **Voie A du concours**

**J'ai un bac technologique** Après une prépa TB en 2 ans **Voie A TB du concours**

**J'ai un bac +2** Avec un BTSA/BTSM/BTS/DUT et la possibilité de préparer le concours au sein d'une prépa ATS Bio en 1 an **Voie C du concours**

**J'ai un bac +2 ou +3** Avec 120 crédits européens de licence ou une licence pro **Voie B du concours**

Nombre de places par voie au concours «vété» donné à titre indicatif (chiffres de la session 2020) : A : 462 / A TB : 10 / C : 95 / B : 68. Renseignements sur [concours-agro-veto.net](http://concours-agro-veto.net)

# 94%

des vétérinaires entrés sur le marché du travail sont en emploi un an après la sortie de l'école

## Rémunération moyenne annuelle

**29 146 € bruts**

La moyenne est calculée pour une activité professionnelle à temps plein en France, salariée ou non (hors volontariat). Les primes et avantages sont pris en compte.

## Principales fonctions exercées

- Vétérinaire animaux de compagnie ..... **51%**
- Vétérinaire mixte ..... **29%**
- Vétérinaire animaux d'élevage ..... **12%**
- Vétérinaire équins ..... **5%**

# 76,4%

sont des femmes



# 73%

sont en CDI



Source : enquête exhaustive sur l'insertion professionnelle des diplômés réalisée en 2019 par les écoles nationales vétérinaires.

